

	<b>DEPARTEMENT DU NORD</b> <b>COMMUNE DE MONS EN PEVELE</b> 230 rue du Moulin 59246 MONS EN PEVELE  <b>EXTRAIT du PROCES VERBAL</b> <b>des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Absents représentés : 2 Absents non représentés : 2 Votants : 17  <b><u>DELIBERATION</u></b> <b><u>2017/ 63</u></b>	<p>L'an deux mil DIX SEPT          Le VENDREDI 08 DECEMBRE à 20h00          Le conseil municipal de la commune de Mons en Pève s'est réuni, sur convocation en date du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2017 en séance plénière au siège de la commune à Mons en Pève, sous la présidence de M. Eric MOMONT, Maire de la Commune de Mons en Pève.</p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b>          Mme Danièle BOBAN, Mme Marie BOCQUET, Mme Monique BOONE M. Michel BURNY          Mme Sophie CASSEZ, M. Alain COURSELLE, M. Pierre DELEBASSE M. Charles DENAISON, M. Bernard DORESSE Mme Jocelyne HANZELIN, M. Philippe LESTAVEL          Mme Anne-Sabine MASCAUT, M. Eric MOMONT, M. Damien THIBAUT</p> <p><b><u>Etaient absents</u></b>          Mme Marie-Hélène STEUX, M. Cyril BLONDEL</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b>          M. Cyrille LEMAIRE donne pouvoir à Eric MOMONT          Mme Christine LIEVENS donne pouvoir à Mme Jocelyne HANZELIN</p> <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : M. Bernard DORESSE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

### **ADHESION AU SERVICE COMMUN VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT**

Le Conseil Municipal

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Considérant que désormais, en dehors des compétences transférées, un EPCI peut se doter d'un service commun pour assurer des missions fonctionnelles, en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Vu la délibération n° 2017/167 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pève Carembault en date du 26 juin 2017 relative à la création d'un service commun « voirie et infrastructures».

Considérant que ce service commun apportera aux communes une aide d'ingénierie en matière de voirie et infrastructure.

Vu la délibération n°2017/168 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 26 juin 2017 relative à la signature de la convention d'adhésion au service commun voirie.

Considérant que les modalités de travail entre le service commun voirie de la communauté de communes Pève Carembault et les communes adhérentes sont définies au sein d'une convention d'adhésion au service commun voirie.

Considérant l'opportunité pour la commune de MONS EN PEVELE d'adhérer au service commun voirie géré par la Communauté de communes Pève Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun voirie,

Où l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'adhérer au service commun « voirie et infrastructures » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault
- **Pour : 17**
- **Abstention : 0**
- **Contre : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme

Eric MOMONT  
Maire de Mons en Pévèle



*Momont*